

**Destinataires : Membres de la Commission Environnement
Membres de la Commission Hygiène & Sécurité**

**Commissions Environnement et Hygiène & Sécurité
du 26 septembre 2019**

Commission Environnement

Approbation du CR de la réunion du 23 mai 2019

1- REACH

Point de situation par ECOMUNDO (voir document en annexe)

Nous notons, au fil des questions et commentaires :

- Une base de données SVHC va être créée début 2020 et devra être renseignée par les fabricants avant 2021. La nature et le niveau des informations demandées posent problème : localisation du ou des SVHC dans l'article, y compris au niveau supérieur et inférieur. Le GIFAS et la FIEEC ont écrit un "position paper" sur le sujet.
- Base de données "Ask Last Reach" : permet de scanner un article et de savoir si le certificat est présent. En cas d'absence, le fournisseur a 45 jours pour répondre ce qui est très court s'il faut interroger les fournisseurs avals.
- Guide ECHA sur la NMP publié récemment. Le lien sera dans la présentation d'ECOMUNDO.

Suivi des substances ACSIEL

Voir la présentation faite par ECOMUNDO en annexe du présent compte-rendu.

2- RoHS

- Notion d'article, et les exemptions RoHS : voir présentation d'ECOMUNDO.
- La carte mère représente un article homogène si es composants ne peuvent être retirés sans déstructurer le support càd l'abimer et le rendre inutilisable.
- La Grande Bretagne va faire son propre RoHS qui sera copié strictement sur le RoHS européen au moment du BREXIT. Le RoHS GB pourrait ensuite évoluer différemment.

3- ENVIRONNEMENT

Questionnaire

Modèle de déclaration commun au sein de la filière ? C'est l'objet du GT Environnement de la FIEEC "CSF Electronique".

Questionnaire économie circulaire : toujours dans l'impasse pour faire sortir l'acide sulfurique du statut de déchet pour qu'il puisse être réutilisé.

PFOS – PFAS : consultation ECHA jusqu'au 19 Décembre 2019 pour mise en annexe XVII (restriction).

ICPE : modification de la rubrique 2565. Traitement de surface passage de l'autorisation à l'enregistrement.

Commission Hygiène et Sécurité

Approbation du CR de la réunion du 23 mai 2019

Incidents / Accidents

Il est constaté chaque fois que l'on promeut la mobilité active (vélo, marche), une recrudescence des accidents de vélo.

Face à ce constat, certaines entreprises organisent des campagnes de communication avec rappel des règles et des amendes encourues, réalisent des affiches, dépliants... (Cf. affiche Air Liquide et communication de MURATA en annexe).

Tout support qui pourrait être communiqué sera le bienvenu.

➤ Accident de trajet mortel

Accident mortel en Asie d'un salarié sur un scooter électrique qui a tourné à gauche et a été fauché par un automobiliste qui a grillé le feu rouge. Suite à cet accident, la société a diffusé un guide de bonnes pratiques

➤ Gaz : Incident sur changement de bouteille SiH4

Le test de fuite/étanchéité a été fait à une pression de 7 bars. A l'ouverture de la bouteille, une fuite enflammée s'est produite au niveau du raccord. L'opérateur, inexpérimenté, n'a pas su réagir en refermant immédiatement le robinet manuel et a évacué la gas room sans fermer le robinet de la bouteille. Le même accident s'est produit sur le même site quelques mois plus tard, après analyse et définition de la conduite à tenir suite au 1^{er} accident => les conséquences ont été limitées.

Recommandation : il faut être 2 personnes pour les étapes critiques (ex : ouverture de bouteille).

Analyse : le bloc-vanne était monté sur la bouteille ce qui mettait la lyre en tension et le raccord avait dû être mal serré du fait de la configuration. Généralement, le bloc vanne est sur le panneau de gaz.

Conseil AL : faire les tests de fuite en pression à 80 bars, notamment pour les gaz pyrophoriques.

➤ Gaz : incident en Asie

Explosion d'une cartouche détox de NF3. Une veille de Fête Nationale en prévision d'une possible coupure de courant, le client demande que les VP vers le process soient forcées en position ouverte pour éviter un arrêt de production. Ouverture par erreur de la vanne d'isolation vers l'évent via la cartouche de détox. L'explosion de la cartouche de détox (réaction exothermique) a fait 3 blessés.

Le NF3 est un oxydant dont le pouvoir augmente avec la température et la pression.

Un tube en inox 316L peut brûler dans un flux de NH3.

Maintenance équipement d'épitaxie gas source MBE

Un appel d'urgence est enclenché suite à un départ de feu et une émission de fumée lors de la maintenance d'un réacteur d'épitaxie Gas Source MBE. S'en est suivi, dans le même temps, 2 alarmes AsH3 dans l'extraction du bâti.

Evacuation des personnes présentes dans la zone.

La maintenance est effectuée conjointement avec le fournisseur de l'équipement dans le cadre d'un plan de prévention signé en octobre 2018.

La cellule Ga présentait des dépôts sur la bride. Lorsqu'un intervenant a approché, sans contact, le tube d'aspiration inox d'un aspirateur, un flash s'est produit et les particules et dépôts présents sur la bride ont pris feu dans un crépitement. Il a eu un gant qui a chauffé et l'a retiré immédiatement.

Des projections de particules enflammées se sont répandues sur le plan de travail. L'enceinte de la sorbonne s'est remplie d'une fumée blanche épaisse. Il n'a pas été constaté de diffusion de ces fumées dans la salle. Dans le même temps, une fumée blanche est également sortie de l'aspirateur.

La vitre de la sorbonne a été abaissée mais cela a eu pour effet d'attiser le feu, elle a donc été relevée.

Les 2 intervenants portaient un ½ masque à cartouche. Des prélèvements urinaires ont toutefois été réalisés.

Projection d'eau sur la cellule posée sur le plan de travail de la sorbonne à partir du conteneur rempli d'eau placé à proximité. Même chose sur l'aspirateur.

L'incident n'a eu aucune conséquence humaine.

Principales actions correctives :

- Aspirateur à eau et/ou sur extraction
- Redéfinition des EPI à porter lors des différentes étapes
- Co-activité...

Evolution de la réglementation RI

La directive Euratom a été intégrée en droit français à travers 3 décrets, parus en juin 2018, qui modifie le code de la santé publique et le code du travail. Ils seront complétés par 10 arrêtés d'application. Seuls 3 sont parus parmi lesquels celui du 21 novembre 2018 qui liste les activités nucléaires soumises au régime de déclaration et les informations qui doivent être mentionnées dans ces déclarations.

Le §B de l'annexe concerne les Appareils électriques émettant des rayonnements ionisants à l'exclusion des accélérateurs. Il stipule :

La détention ou l'utilisation des appareils électriques émettant des rayonnements ionisants dans les conditions mentionnées aux points 1 à 4 ci-dessous relèvent du régime de déclaration, à l'exclusion des accélérateurs.

1. *Enceintes à rayonnements X fermées: Enceintes à rayonnements X répondant, par conception, aux deux conditions suivantes:*

*a) Le volume libre à l'intérieur de l'enceinte ne permet pas la présence d'une personne;
b) A l'extérieur de l'enceinte, en aucun point situé à une distance de 0,1 m de sa surface accessible, le débit d'équivalent de dose n'est pas supérieur à 10 μ Sv/h et:*

– l'ouverture de l'enceinte coupe l'émission des rayonnements ionisants:

Ou

– le débit d'équivalent de dose généré à l'intérieur de l'enceinte en tout point accessible reste inférieur ou égal à 10 μ Sv/h durant l'émission des rayonnements ionisants.

Les générateurs de RX utilisés par nos différentes entreprises entrent dans cette catégorie. Un tour de table a montré qu'il existe des différences d'interprétation d'une région à une autre. Dans certaines régions les équipements satisfaisant aux exigences de l'arrêté relèvent du régime de déclaration, dans d'autres régions en plus de ces exigences, la conformité à la norme NF X 74-100 est exigée sinon les équipements relèvent du régime de l'autorisation. Or à aucun moment il n'est fait mention de la conformité à la norme NF 74-100 dans l'arrêté.

Remue-méninges erreur humaine

SOITEC a intégré un module Projet Performance Humaine – Fiabilisation des techniques d'intervention dans ses formations. Diffusion d'une vidéo de M. THEURIER, retraité du nucléaire, et animation par des formateurs internes.

Un livret qui rappelle les différents points clés est remis aux participants.

Réflexion en cours pour faire venir un intervenant sur le sujet lors d'une réunion ACSIEL.

Prochaines réunions des commissions HSE

Jeudi 30 Janvier dans les locaux de l'ACSIEL à PARIS

Jeudi 28 Mai au CEA GRENOBLE

Jeudi 24 Septembre à CAEN ou à PARIS



ANNEXE

Présents

M.	BEGUIN Quentin	CEA
M.	CARGEMEL Vincent	3SP GROUP
M.	CARPENTIER Régis	UMS
Mme	DELAGOUTTE Axelle	AIRBUS D&S
Mme	FRAUD Sabrina	MURATA
Mme	FRESNAY Chantal	THALES R&T
Mme	OLIVA Adeline	STMICROELECTRONICS
Mme	PARENT Sandrine	STMICROELECTRONICS
Mme	REYNAUD Sandra	CEA-LETI
Mme	DUCHATEL Audrey	SOITEC
M.	COTTE Stéphane	SOITEC
M.	RIZZO Gilles	ACSIEL
M.	SLOOTMAN Franck	AIR Liquide

<u>Invitée</u>	Christian FRENEUIL	ECOMUNDO
----------------	--------------------	----------

Excusés

- Mmes BOCQUILLON – CZAJKA – GARCIA Marion – GARCIA Stéphanie – GAYE – GOBY – GUERMONPREZ – LADIETTE – LEFLOCH-DUBOIS – MARQUEYROL – MAZE-CORADIN – MOISSON – NICOLLET.
- MM. BONNOT – BOUSSARD – CESBRON – CHOLAT-NAMY – DESRUOL – DEVILLE – DUSSERT – FOUQUERAY – GARRIC – GONET – LABARTINO – LAMOTTE – LEVREL – MAUGEIN – MOTTIN – QUERY – ROQUET – TISSERAND.